

Réponse du Conseil administratif:

- **aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 mai 2002, sur la pétition intitulée: «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu’il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail)» (P-29);**
- **aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 mai 2002, sur la pétition intitulée: «Pour la survie du Palais» (P-38).**

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie les pétitions P-29 et P-38 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

Le Conseil municipal:

- prend acte du jugement du Tribunal administratif qui aboutit à la fermeture de cette salle;
- formule ses préoccupations quant à la disparition d’un lieu qui répondait à un besoin en fournissant un endroit sûr, proche et adapté aux adolescents dès 16 ans;
- demande au Conseil administratif d’étudier, en collaboration avec la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève, quelles mesures il faudrait prendre afin de trouver des lieux adéquats pour répondre aux besoins de ces jeunes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces pétitions sont caduques. En effet, cette salle est maintenant mise à disposition par l’Etat de Genève pour des cours de musique. Jackfil a trouvé une solution en s’installant dans la zone industrielle de Vernier. Quant à la Délégation à la jeunesse, elle s’emploie à ouvrir et à animer des locaux en gestion accompagnée afin que les jeunes puissent pratiquer la musique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 5 novembre 2008.